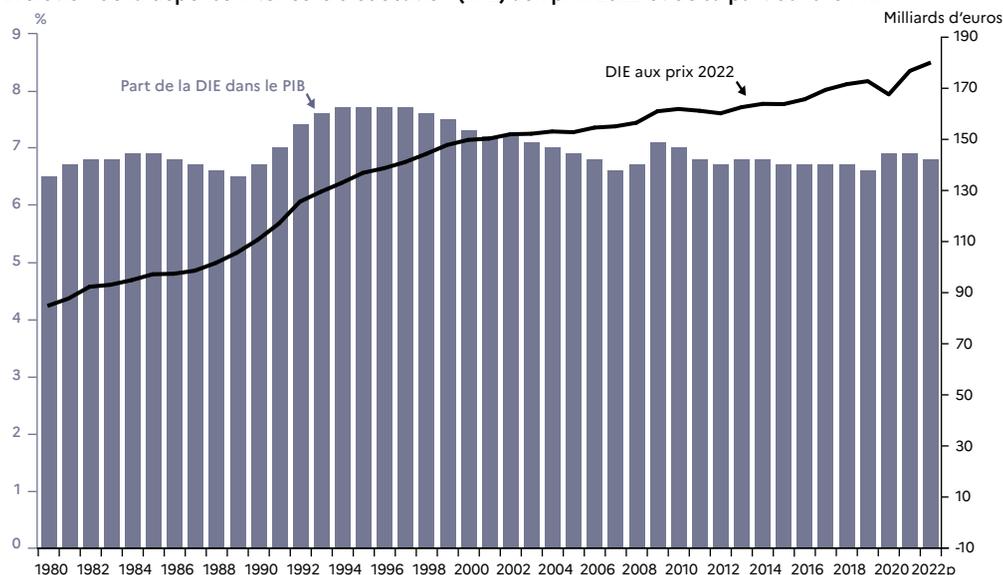


La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** est évaluée à 180,1 milliards d'euros en 2022 (1). Elle a plus que doublé depuis 1980 en prix constants, ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 1,8%, taux globalement identique à celui du **produit intérieur brut (PIB)**.

La part de la DIE dans le PIB se situe en moyenne autour de 7% (2). Elle atteint un maximum de 7,7% au milieu des années 1990 puis fléchit avant de connaître un rebond lors de la crise de 2009, sous l'effet d'une poursuite de la hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB. Entre 2011 et 2019, elle se stabilise autour de 6,7%. Elle augmente à 6,9% en 2020 car la crise sanitaire a suscité une baisse plus importante du PIB que de la DIE. En 2022, le poids des dépenses d'éducation dans le PIB s'établit à 6,8%.

La hausse de la DIE depuis 1980 concerne tous les niveaux d'enseignement (3). Cependant, la structure de la DIE par niveau présente des évolutions notables liées à la politique éducative et à la démographie (4). Ainsi, la part consacrée à l'enseignement du premier degré avait décliné de 29,2% en 1980 à 26,5% en 1992. Elle augmente ensuite tendanciellement avec la hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et la priorité accordée au premier degré depuis 2017 (29,0% en 2022). À l'inverse, la part du second degré est plutôt orientée à la baisse depuis le début des années 2000 pour atteindre 37,4% en 2022. La part consacrée à l'enseignement supérieur augmente de façon quasi continue, de 15,1% de la DIE en 1980 à 22,4% en 2022.

### 1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) aux prix 2022 et de sa part dans le PIB



► **Champ :** France (Mayotte sur toute la série).

**Lecture :** en 2022, la DIE s'élève à 180,1 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8% du PIB (bâtons avec échelle de gauche). Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2022** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.43 ; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	108 202	121 231	139 337	147 615	160 540	171 717	180 064
DIE (millions d'euros, prix 2022)	84 771	110 681	149 801	152 773	161 885	163 824	167 625	176 778	180 064
Part du PIB (%)	6,5	6,7	7,3	6,9	7,0	6,7	6,9	6,9	6,8

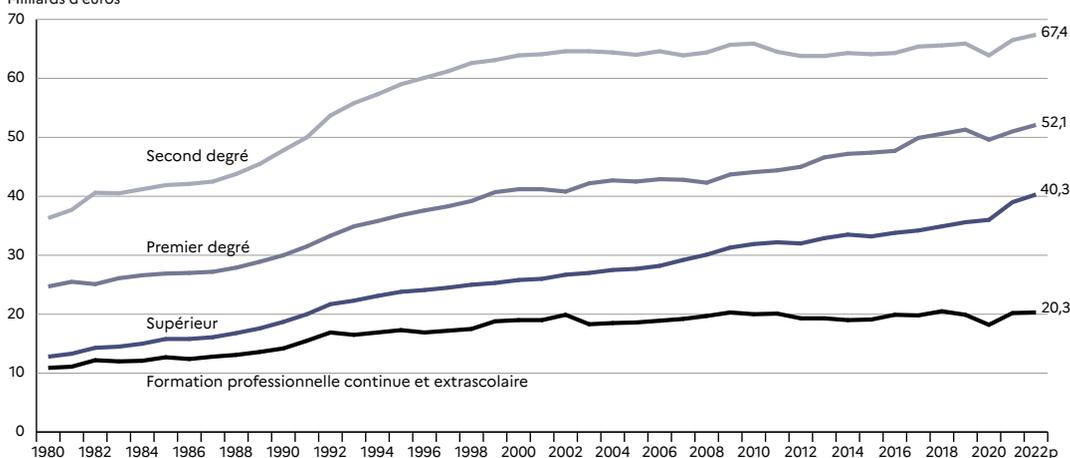
► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2024, DEPP

**Lecture :** en 2022, en prix constants, la DIE s'élève à 180,1 milliards d'euros, après 176,8 milliards en 2021. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

## 3 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) par niveau d'enseignement, en milliards d'euros, aux prix 2022

Milliards d'euros



RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

**Lecture :** en 2022, en prix constants, la DIE pour le premier degré s'élève à 52,1 milliards d'euros après 51,0 milliards en 2021. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

## 4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1992	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022p
Premier degré	29,2	27,1	26,5	27,5	27,8	27,2	28,9	29,6	28,9	29,0
Second degré	42,9	43,2	42,7	42,6	41,9	40,7	39,1	38,1	37,6	37,4
Supérieur	15,1	16,9	17,3	17,2	18,2	19,7	20,3	21,5	22,1	22,4
Formation professionnelle continue et extrascolaire	12,9	12,8	13,5	12,7	12,2	12,4	11,7	10,8	11,4	11,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100</b>	<b>100,0</b>						

► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2024, DEPP

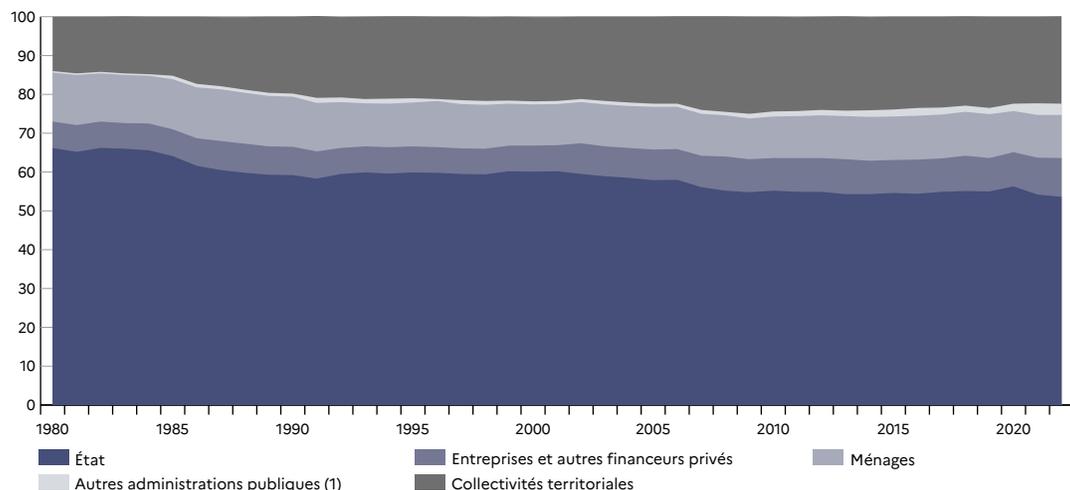
L'État est le premier financeur de la **dépense intérieure d'éducation** (DIE) en assurant 53,6% du financement final en 2022 **(1)** **(2)**. La part des collectivités territoriales dans la DIE est de 22,5%. Elle s'est fortement accrue sous l'effet des lois de décentralisation successives. Les autres financeurs sont les ménages (11,1%), les entreprises et autres financeurs privés (10,0%) – essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage ou de leurs dépenses pour financer la formation professionnelle continue – et les **autres administrations publiques** (2,9%).

En financement initial, avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les

collectivités territoriales, la part de l'État dans la DIE est encore plus importante (55,7%) **(3)**. Celle des autres administrations publiques est également renforcée (3,8%), en lien avec l'allocation de rentrée scolaire versée aux familles par les caisses d'allocations familiales. Inversement, la part des ménages est plus faible (7,8%).

La DIE est principalement consacrée aux activités d'enseignement (155,3 milliards d'euros en 2022, soit 86,2% du total). Les dépenses d'hébergement et de restauration représentent 7,1% de la DIE. Les autres dépenses notables concernent l'administration générale (2,2%), les achats de fournitures et de manuels scolaires (1,8%) et les transports scolaires (1,5%) **(4)**.

### 1 Évolution de la structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %



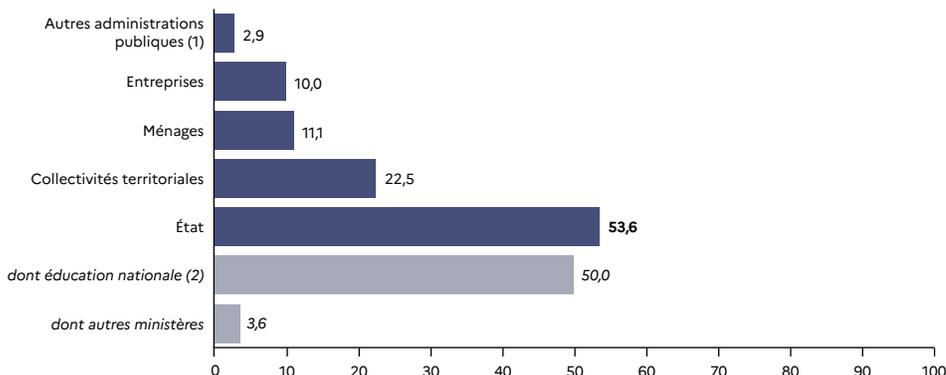
► Champ : France (Mayotte sur toute la série).  
1. Voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.43 ; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n°206.

## 2 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en 2022, en %



► Champ : France.

1. Voir « Glossaire ».

2. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

RERS 2024, DEPP

## 3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final et initial, en 2022, en %

Source de financement	Part dans le financement final	Part dans le financement initial
Éducation nationale (1)	50,0	51,9
Autres ministères (2)	3,6	3,9
<b>Total État</b>	<b>53,6</b>	<b>55,7</b>
Collectivités territoriales	22,5	22,7
Autres administrations publiques (3)	2,9	3,8
Ménages	11,1	7,8
Entreprises et autres financeurs privés	10,0	9,9
<b>Total de la dépense intérieure d'éducation</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 336 millions d'euros en 2022 (en financement final).

3. Voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

## 4 Le financement des activités d'éducation en 2022, dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
<b>Enseignement de type scolaire</b>	Premier degré	27 361	222	27 583	14 433	14	1 125	0	43 155
	Second degré	38 331	1 453	39 784	11 468	78	1 827	3 015	56 172
	Enseignement supérieur (4)	17 464	2 756	20 220	2 730	1 297	4 363	7 085	35 695
<b>Enseignement de type extrascolaire (5)</b>		441	1 348	1 789	4 537	3 789	2 596	7 558	20 270
<b>Total dépense intérieure d'enseignement</b>		<b>83 596</b>	<b>5 779</b>	<b>89 375</b>	<b>33 169</b>	<b>5 177</b>	<b>9 912</b>	<b>17 658</b>	<b>155 292</b>
<b>Activités annexes</b>	Hébergement, restauration	2 013	214	2 227	4 852	7	5 412	224	12 722
	Médecine scolaire	807		807	15				822
	Orientation	311	0	311	13	0	4	1	328
	Administration générale	3 313	414	3 727	134	3	13	158	4 035
<b>Achats de biens et services liés</b>	Transports scolaires				2 072		600		2 672
	Fournitures et livres scolaires				181		3 024		3 205
	Habillement, leçons particulières						988		988
<b>Total dépense intérieure d'éducation</b>		<b>90 040</b>	<b>6 408</b>	<b>96 447</b>	<b>40 437</b>	<b>5 187</b>	<b>19 952</b>	<b>18 040</b>	<b>180 064</b>

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 336 millions d'euros en 2022.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la recherche universitaire.

5. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

**Note :** pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

RERS 2024, DEPP

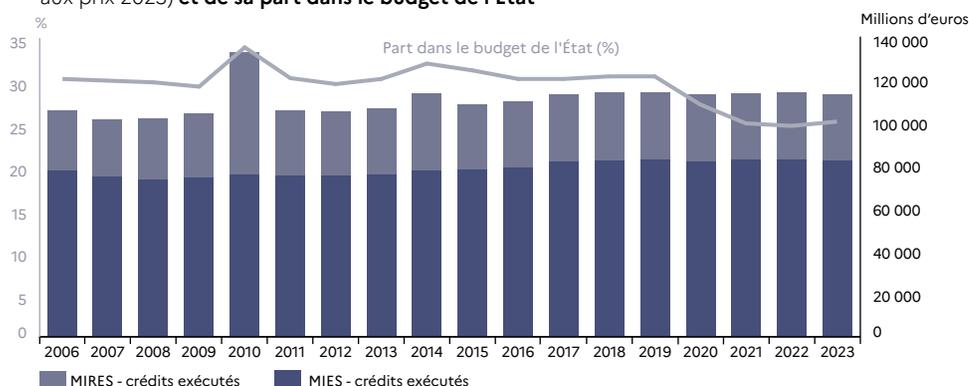
Le budget des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIRES) » (1). Les crédits votés en loi de finances initiale pour 2024 au titre de ces deux missions s'élèvent à 118,8 milliards d'euros, soit 25,1% du budget de l'État (2).

En 2024, 87,0 milliards d'euros sont consacrés à la MIES, en hausse de 6,1% en prix courants par rapport aux crédits exécutés en 2023 (soit + 5,0 milliards). Cette augmentation, la plus forte depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances en 2006, est générale à tous les programmes de la mission. Elle est portée par ceux consacrés aux enseignements scolaires publics des premier et second

degrés (140 et 141) qui en absorbent les trois quarts des crédits (3). Elle traduit des mesures de revalorisation financière du métier d'enseignant et des autres personnels de l'éducation.

Au sein de la MIRÉS, les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 15,2 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 1,1% en prix courants par rapport à 2023. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », incluant les aides directes aux étudiants, augmentent de 7,9% en 2023 et atteignent 3,3 milliards d'euros. Par ailleurs, la MIRÉS comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2024 pour ces « autres programmes » progressent de 2,6% pour se situer à 12,9 milliards d'euros.

### 1 Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (en crédits exécutés aux prix 2023) et de sa part dans le budget de l'État



► Champ : France + COM.

**Lecture :** en 2023, les crédits exécutés de la MIES et la MIRÉS s'élèvent à 113 099 millions d'euros (bâtons avec échelle de droite) ce qui représente 25,2% du budget de l'État (courbe avec échelle de gauche).

**Note :** les augmentations de 2010 et 2014 sont liées à l'introduction de programmes non reconduits les années suivantes.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

**Champ** – La totalité de la MIES et la MIRÉS est prise en compte. Le champ ne correspond donc pas aux champs des données figurant dans les fiches 10.01, 10.02, 10.04 et 10.05 qui excluent la recherche non universitaire.

**Évaluation aux prix de 2023** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des crédits. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

**Prix courants/prix constants** – voir « Glossaire »

Source

DEPP, LFI 2024 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et Enseignement supérieur.

## 2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2021 à 2024, en millions d'euros aux prix courants

Missions interministérielles (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2024 (3)	Évolution 2023/2024 (%)
	2021	2022	2023		
Mission interministérielle enseignement scolaire (MIES)	75 897,8	78 496,8	82 028,1	87 002,2	6,1
Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs)	28 774,1	29 569,2	31 070,7	31 839,2	2,5
<b>Ensemble</b>	<b>104 671,9</b>	<b>108 066,1</b>	<b>113 098,8</b>	<b>118 841,3</b>	<b>5,1</b>
Part dans le budget de l'État (%) (4)	25,0	24,7	25,2	25,1	
Part dans le PIB (%) (5)	4,2	4,1	4,0	n.d.	

► Champ : France + COM.

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Budget de l'État : ensemble des budgets civils et du budget du ministère chargé des armées.
5. Voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

## 3 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2021 à 2024, en millions d'euros aux prix courants

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2024 (3)		Évolution (%) 2023/2024
	2021	2022	2023	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	23 587,6	24 392,4	25 455,7	26 873,8	30,9	5,6
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	33 976,3	34 926,7	36 343,2	38 424,6	44,2	5,7
Programme 230 : Vie de l'élève	6 384,1	6 874,6	7 468,4	8 099,0	9,3	8,4
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 767,2	8 049,3	8 424,8	9 035,3	10,4	7,2
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 701,2	2 724,8	2 784,3	2 873,8	3,3	3,2
<b>Sous-total MENJ</b>	<b>74 416,4</b>	<b>76 967,8</b>	<b>80 476,3</b>	<b>85 306,5</b>	<b>98,1</b>	<b>6,0</b>
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 481,4	1 529,0	1 551,7	1 695,7	1,9	9,3
<b>Total mission « Enseignement scolaire »</b>	<b>75 897,8</b>	<b>78 496,8</b>	<b>82 028,1</b>	<b>87 002,2</b>	<b>100,0</b>	<b>6,1</b>

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) (1)	Crédits exécutés en (2)			Crédits votés en LFI pour 2024 (3)		Évolution (%) 2023/2024
	2021	2022	2023	Montant	%	
<b>Programmes (4)</b>						
<b>Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire</b>						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	6 624,6	6 817,0	7 141,9	7 111,4	22,3	-0,4
Établissements d'enseignement privés (action 4)	90,3	92,4	92,7	94,9	0,3	2,4
Bibliothèques et documentation (action 5)	476,2	476,9	489,6	481,8	1,5	-1,6
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	134,3	137,1	140,9	133,7	0,4	-5,1
Immobilier (action 14)	1 183,6	1 167,2	1 241,9	1 272,6	4,0	2,5
Pilotage et support du programme (action 15)	1 619,7	1 698,8	1 838,0	1 769,7	5,6	-3,7
Recherche universitaire (action 17)	3 869,1	3 936,1	4 073,6	4 316,6	13,6	6,0
<b>Total programme 150</b>	<b>13 997,7</b>	<b>14 325,6</b>	<b>15 018,5</b>	<b>15 180,8</b>	<b>47,7</b>	<b>1,1</b>
<b>Programme 231 - Vie étudiante</b>						
Aides directes (action 1)	2 502,2	2 392,2	2 426,7	2 658,6	8,4	9,6
Aides indirectes (action 2)	376,4	379,7	462,1	461,7	1,5	-0,1
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	60,6	79,9	83,2	93,9	0,3	12,9
Pilotage et animation du programme (action 4)	101,6	103,2	110,2	112,4	0,4	1,9
<b>Total programme 231</b>	<b>3 040,7</b>	<b>2 955,2</b>	<b>3 082,3</b>	<b>3 326,6</b>	<b>10,4</b>	<b>7,9</b>
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	352,2	369,5	407,2	443,0	1,4	8,8
Autres programmes : 172, 190 à 193	11 383,4	11 919,0	12 562,7	12 888,7	40,5	2,6
<b>Total mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	<b>28 774,1</b>	<b>29 569,2</b>	<b>31 070,7</b>	<b>31 839,2</b>	<b>100,0</b>	<b>2,5</b>

► Champ : France + COM.

1. Mission : ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministères, concourant à une politique publique définie.
2. Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.
3. Crédits ouverts après leur approbation par le parlement en loi de finances initiale.
4. Programme : regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

RERS 2024, DEPP

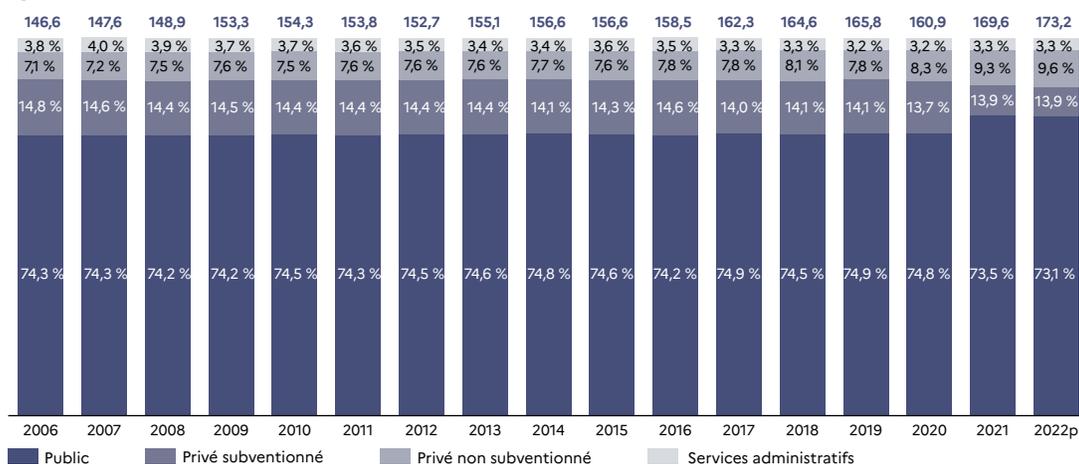
Les **producteurs d'éducation** (écoles, collèges, lycées, etc.) exercent une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.). Ils utilisent les ressources mises à leur disposition par les financeurs publics et privés (173,2 milliards d'euros en 2022) (1). Ces ressources financent les établissements publics (73,1% en 2022), les **établissements privés subventionnés** (13,9%), les **établissements privés non subventionnés** (9,6%) et les **services administratifs et organismes publics** (3,3%) (2). Cette répartition est relativement stable depuis 2006.

En 2022, les écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires) du secteur public bénéficient d'un financement de 45,1 milliards d'euros (3). La participation des collectivités territoriales à ce financement est importante (38,9% du total), mais reste inférieure à celle de l'État (56,9%) (4).

Les collèges et lycées publics reçoivent 53,1 milliards d'euros, dont 72,4% proviennent de l'État et correspondent en grande partie aux rémunérations des enseignants. La part des collectivités territoriales s'élève à 22,7%. Les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour 64,8% par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et verse le forfait d'externat) et pour 25,3% par les familles et les autres acteurs privés.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics sont financés aux trois quarts par l'État. Au contraire, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout financés par les ménages et les autres acteurs privés.

### 1 Évolution du financement par producteur d'éducation, en % et en milliards d'euros, aux prix 2022



► Champ : France (Mayotte sur toute la série).

RERS 2024, DEPP

**Lecture :** en 2022, 73,1% des moyens mis à disposition des producteurs d'éducation sont destinés aux écoles et établissements du secteur public. Tous secteurs confondus, ces moyens s'élèvent à 173,2 milliards d'euros en 2022, après 169,6 milliards en 2021 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

#### Précisions

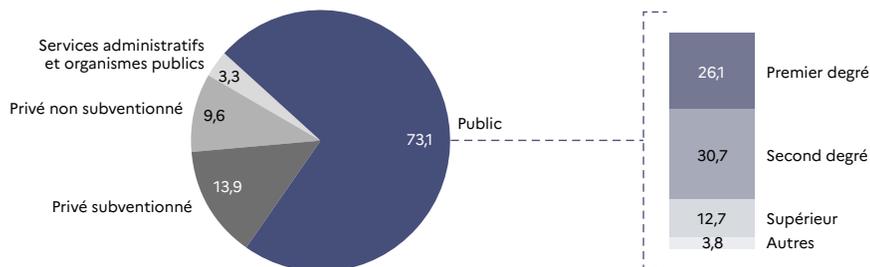
**Producteurs d'éducation, autres administrations publiques** – Voir « Glossaire ».

**Services administratifs et organismes publics** – Ce producteur n'assure pas d'enseignement, mais des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, ainsi que d'hébergement et de restauration avec le Cnous.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.43; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- Les dossiers de la DEPP, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Répartition du financement selon le producteur en 2022, en %



► Champ : France.

LECTURE : 26,1% du financement est alloué aux établissements publics du premier degré.

RERS 2024, DEPP

## 3 Financement des producteurs d'éducation en 2022 – Dépenses totales des financeurs finals (en millions d'euros)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations publiques (3)	Ménages	Entreprises et autres financeurs privés	Total
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	25 489	209	25 699	17 567	13	1 861		45 140
Collèges et lycées	37 497	972	38 469	12 076	54	1 951	554	53 104
Centre de formation d'apprentis	4	138	142	96	32	34	1 832	2 137
Universités	12 218	628	12 845	607	873	435	1 293	16 054
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 969	1 723	3 692	1 120	278	201	577	5 868
Centres de formation artistique				1 800				1 800
Centres d'enseignement spécial	250	211	461	17	0	8	3	489
Organismes d'enseignement à distance	101		101		2	50	9	161
Organismes de formation extrascolaire (4)	115	562	677	664	345	37	198	1 921
<b>Total établissements publics d'enseignement</b>	<b>77 643</b>	<b>4 444</b>	<b>82 086</b>	<b>33 948</b>	<b>1 598</b>	<b>4 577</b>	<b>4 465</b>	<b>126 674</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)	2 078		2 078	933		936		3 947
Collèges et lycées	5 871	539	6 410	975	0	2 342	159	9 887
Centres de formation d'apprentis	0	113	113	96	33	44	1 674	1 960
Établissements d'enseignement supérieur	92	88	180	210	10	1 322	822	2 544
Organismes de formation extrascolaire (4)	126	324	450	889	1 763	483	2 224	5 809
<b>Total établissements privés subventionnés</b>	<b>8 168</b>	<b>1 064</b>	<b>9 232</b>	<b>3 103</b>	<b>1 807</b>	<b>5 127</b>	<b>4 879</b>	<b>24 147</b>
Écoles maternelles et élémentaires (y compris primaires)						337		337
Établissements du second degré						218	17	235
Centres de formation d'apprentis		120	120	173	62	69	3 555	3 978
Écoles supérieures					87	2 248	458	2 793
Organismes de formation extrascolaire (4)		326	326	782	1 630	2 017	4 498	9 254
<b>Total établissements privés non subventionnés</b>		<b>446</b>	<b>446</b>	<b>955</b>	<b>1 780</b>	<b>4 889</b>	<b>8 527</b>	<b>16 596</b>
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>85 810</b>	<b>5 954</b>	<b>91 764</b>	<b>38 005</b>	<b>5 184</b>	<b>14 593</b>	<b>17 871</b>	<b>167 417</b>
Services administratifs et organismes publics	4 229	454	4 684	178	3	748	169	5 782
<b>Total</b>	<b>90 040</b>	<b>6 408</b>	<b>96 447</b>	<b>38 183</b>	<b>5 187</b>	<b>15 341</b>	<b>18 040</b>	<b>173 199</b>

► Champ : France.

1. L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

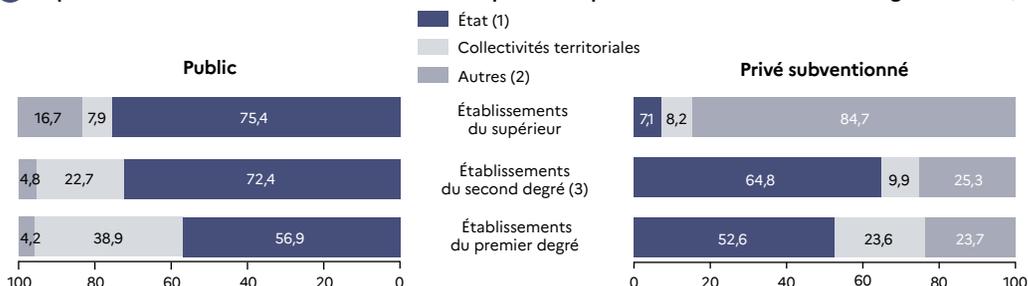
2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers), pour 336 millions d'euros en 2022.

3. Voir « Glossaire ».

4. Y compris la formation professionnelle continue.

RERS 2024, DEPP

## 4 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2022, en %



► Champ : France.

1. État = MENJ-MESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations publiques + entreprises et autres financeurs privés + ménages.

3. Collèges et lycées, y compris STS et CPGE.

RERS 2024, DEPP

Tous niveaux confondus, la **dépense moyenne par élève ou étudiant** s'accroît de 1,5% par an en prix constants depuis 1980 (1). Elle atteint 9 860 euros en 2022 et progresse avec le niveau de formation (2).

La dynamique des dépenses par élève dans le premier degré continue de bénéficier de la politique de priorité au primaire engagée en 2017. Le préélémentaire affiche un léger surcoût par rapport à l'élémentaire, porté par la présence des Atsem (3).

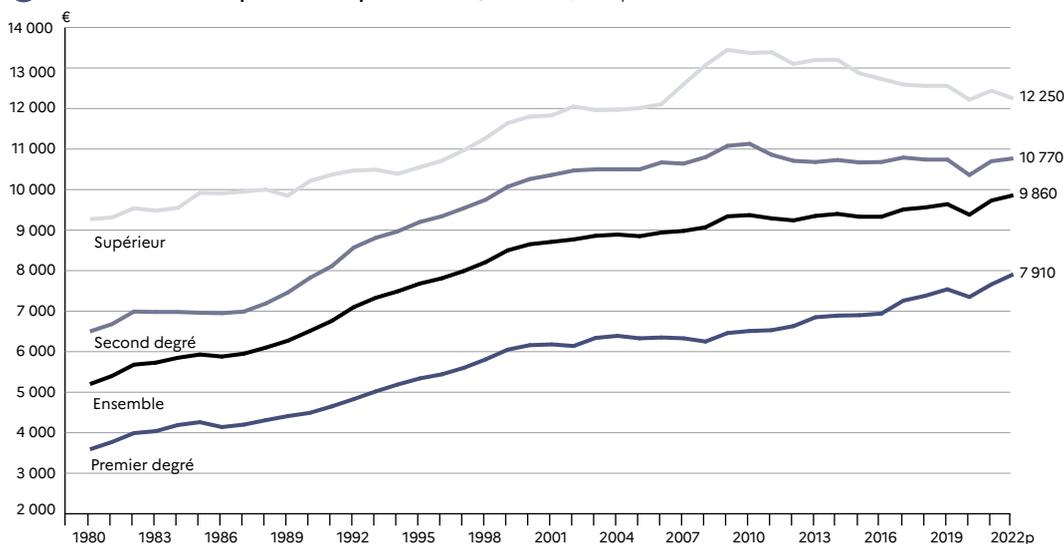
Dans le second degré, le coût par collégien est inférieur au coût par lycéen en enseignement général et technologique, et surtout à celui par lycéen en enseignement professionnel. Cela est principalement dû aux écarts de statut et de rémunération des enseignants. Les lycéens

en enseignement professionnel sont aussi moins nombreux par classe et les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans cette filière sont plus importantes.

Dans le supérieur, les écarts de coûts entre les formations universitaires et les filières CPGE ou STS dépendent en grande partie des différents taux d'encadrement. Par rapport à l'enseignement secondaire, les enseignants en CPGE ou STS sont souvent agrégés, corps conjuguant une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible.

Pour tous les niveaux, 85% de la dépense par élève ou étudiant est consacrée à l'enseignement (4).

### 1 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2022



► **Champ** : France (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

RERS 2024, DEPP

**Lecture** : en 2022, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 860 euros après 7 300 euros en 2021 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+ 2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

#### Précisions

**Évaluation aux prix de 2022** – Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

#### Pour en savoir plus

- *Notes d'Information* : 23.43 ; 22.34.
- Séries chronologiques : voir rubrique « Les coûts et les financements ».
- *Les dossiers de la DEPP*, 2016, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206.

## 2 Évolution des coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2022

Niveaux	1980	1990	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022p
Préélémentaire	n.d.	3 970	5 990	6 100	6 440	7 090	7 440	7 800	8 050
Élémentaire	n.d.	4 750	6 220	6 480	6 550	6 790	7 290	7 580	7 840
<b>Premier degré (1)</b>	<b>3 590</b>	<b>4 490</b>	<b>6 160</b>	<b>6 330</b>	<b>6 510</b>	<b>6 900</b>	<b>7 350</b>	<b>7 660</b>	<b>7 910</b>
Formations en collège	n.d.	6 810	8 860	9 330	9 570	9 360	9 120	9 440	9 520
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	8 830	12 030	11 870	13 210	12 190	11 650	11 940	11 940
Formations professionnelles en lycée	n.d.	10 760	13 490	13 260	14 050	13 610	13 220	13 610	13 760
<b>Second degré (2)</b>	<b>6 500</b>	<b>7 820</b>	<b>10 260</b>	<b>10 500</b>	<b>11 130</b>	<b>10 670</b>	<b>10 360</b>	<b>10 700</b>	<b>10 770</b>
<b>Premier et second degrés (1) (2)</b>	<b>4 890</b>	<b>6 080</b>	<b>8 140</b>	<b>8 310</b>	<b>8 660</b>	<b>8 660</b>	<b>8 780</b>	<b>9 120</b>	<b>9 300</b>
STS	n.d.	n.d.	15 720	16 310	16 160	15 090	14 790	15 060	15 630
CPGE	n.d.	n.d.	17 610	18 060	17 770	16 730	16 520	16 750	17 260
Universités (3)	n.d.	n.d.	9 840	9 890	12 020	11 570	10 790	10 920	11 190
<b>Supérieur (4)</b>	<b>9 270</b>	<b>10 210</b>	<b>11 800</b>	<b>12 010</b>	<b>13 370</b>	<b>12 870</b>	<b>12 220</b>	<b>12 440</b>	<b>12 250</b>
<b>Coût moyen tous niveaux</b>	<b>5 200</b>	<b>6 510</b>	<b>8 650</b>	<b>8 850</b>	<b>9 370</b>	<b>9 330</b>	<b>9 380</b>	<b>9 730</b>	<b>9 860</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte sur toute la série), Public + Privé.

1. Y compris l'enseignement spécial.

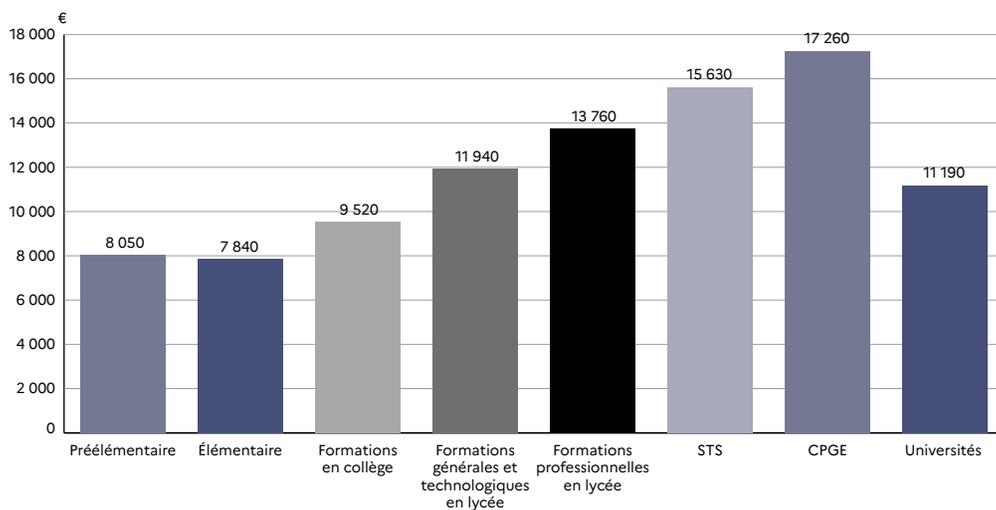
2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

**Lecture :** en 2022, tous niveaux confondus, la dépense moyenne s'élève à 9 860 euros après 9 730 euros en 2021 en prix constants. Pour passer des prix courants, observés à une date donnée, aux prix constants, corrigés de la variation des prix, le déflateur utilisé est le prix du PIB (+2,9% en 2022). Celui-ci s'obtient à partir des évolutions du PIB en valeur et en volume (à prix courants et constants).

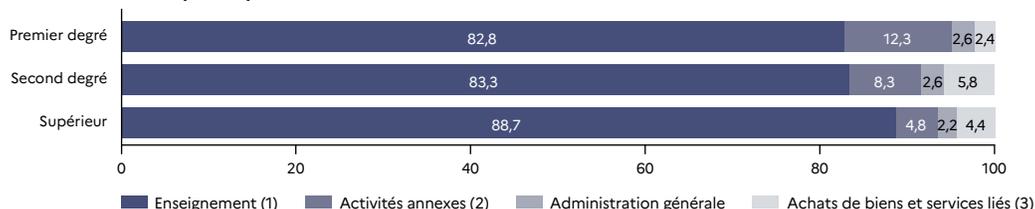
## 3 Les coûts par élève et par étudiant, en euros, aux prix 2022



► Champ : France, Public + Privé.

RERS 2024, DEPP

## 4 Structure de la dépense par élève ou étudiant selon l'activité en 2022, en %



► Champ : France, Public + Privé.

1. Y compris la recherche universitaire.

2. Hébergement, restauration, médecine scolaire, orientation.

3. Transports scolaires, livres et fournitures, leçons particulières, habillements demandés par les institutions scolaires.

RERS 2024, DEPP

Différentes aides financières permettent d'aider les familles à améliorer les conditions de scolarisation de leurs enfants : **bourses nationales, fonds sociaux, allocation de rentrée scolaire**. Le montant total de l'aide directe versée par le ministère chargé de l'éducation nationale s'élève à 818,9 millions d'euros au titre des bourses pour l'année scolaire 2023-2024 et 49,1 millions d'euros au titre des fonds sociaux en 2023 (3).

En 2023-2024, en France, 1 410 100 élèves du second degré (24,9%) bénéficient d'une bourse nationale (2). En lien avec les difficultés sociales des élèves accueillis, plus marquées dans les établissements publics que privés, la proportion de boursiers nationaux est plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,6% contre 11,2%.

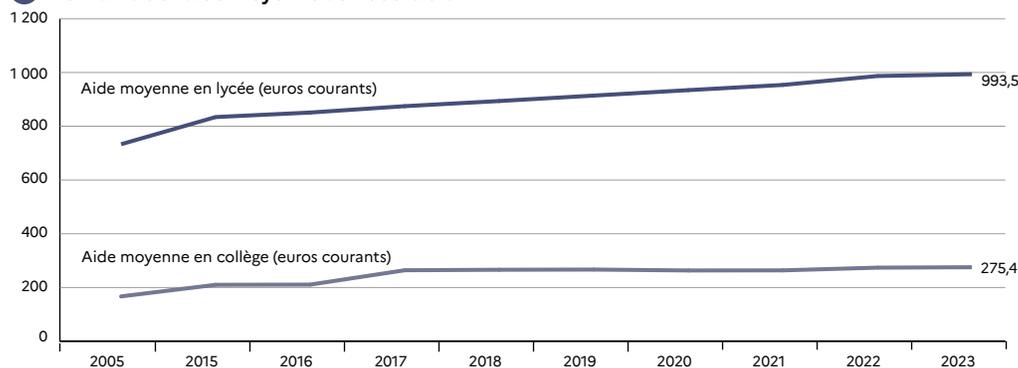
Le taux de boursiers diminue légèrement au collège (23,8%) et augmente au lycée (26,6%) par rapport à l'année scolaire précédente. Le taux de boursiers de l'enseignement professionnel demeure supérieur à celui des boursiers des enseignements général et technologique (respectivement 38,4%, 19,1% et 31,7%).

Les bourses nationales de collège concernent 810 500 jeunes et 599 600 jeunes bénéficient d'une bourse nationale de lycée.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré varie peu : 0,2 point entre les rentrées scolaires 2022 et 2023. Le taux des boursiers de collège enregistre une légère baisse de 0,1 point, et celui des boursiers de lycée une légère hausse de 0,6 point.

L'aide moyenne octroyée aux lycéens boursiers connaît une progression constante depuis la rénovation des bourses de lycée en 2016 (1). Les caisses d'allocations familiales versent aux familles, sous condition de ressources, une allocation de rentrée scolaire pour les enfants scolarisés de 6 à 18 ans (4). Ce montant est modulé selon l'âge de l'enfant. La dépense totale au titre de cette allocation, tous régimes confondus, est de 2,084 milliards d'euros en 2023.

### 1 Montants de l'aide moyenne aux boursiers



► Champ : France, Public + Privé.

RERS 2024, DEFP, DGESCO

#### Précisions

##### Montants des bourses et primes pour l'année scolaire 2023-2024 :

Bourse de collège : le montant annuel est de 111 euros pour l'échelon 1, 312 euros pour l'échelon 2 et 486 euros pour l'échelon 3.

Bourse de lycée : le montant annuel varie de 468 euros pour l'échelon 1 à 993 euros pour l'échelon 6.

Bourse au mérite : le montant annuel varie de 402 euros pour l'échelon 1 à 1 002 euros pour l'échelon 6.

Prime à l'internet : le montant annuel varie de 327 euros pour l'échelon 1 à 465 euros pour l'échelon 3 en collège et 672 euros pour l'échelon 6 en lycée.

Prime de reprise d'études : le montant annuel est de 600 euros.

Prime d'équipement : le montant annuel est de 341,71 euros.

**Bourses du second degré** – Voir « Glossaire ».

Source

DGESCO, enquêtes sur les bourses ; CNAF ; MSA.

## 2 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2023-2024

	Effectifs de boursiers en 2023			Part des élèves boursiers en 2023 (%) (1)			Part des élèves boursiers en 2022 (%) (1)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
<b>Boursiers au collège</b>	<b>738 768</b>	<b>71 706</b>	<b>810 474</b>	<b>27,6</b>	<b>9,9</b>	<b>23,8</b>	<b>27,8</b>	<b>9,8</b>	<b>23,9</b>
Échelon 1 : 111 euros	325 555	39 727	365 282						
Échelon 2 : 312 euros	185 010	17 456	202 466						
Échelon 3 : 486 euros	228 203	14 523	242 726						
dont primes à l'internat au collège	2 620	1 432	4 052						
<b>Formations professionnelles en lycée</b>	<b>214 418</b>	<b>28 814</b>	<b>243 232</b>	<b>41,6</b>	<b>24,5</b>	<b>38,4</b>	<b>39,7</b>	<b>21,9</b>	<b>36,1</b>
Montant moyen boursier (€) (2)	764,55	712,42	758,37						
dont primes d'équipement	39 998	3 495	43 493						
bourses au mérite	12 176	2 577	14 753						
primes à l'internat	21 526	2 137	23 663						
primes de reprise d'études	21	13	34						
<b>Formations générales et technologiques en lycée</b>	<b>314 733</b>	<b>30 720</b>	<b>345 453</b>	<b>24,7</b>	<b>8,9</b>	<b>21,3</b>	<b>24,5</b>	<b>8,8</b>	<b>21,1</b>
Enseignement général	228 391	24 732	253 123	22,2	8,2	19,1	21,9	8,1	18,8
Montant moyen boursier (€) (2)	719,28	689,69	716,39						
dont primes d'équipement	36	1	37						
bourses au mérite	122 183	15 394	137 577						
primes à l'internat	10 365	1 436	11 801						
primes de reprise d'études	2	0	2						
Enseignement technologique	86 342	5 988	92 330	35,2	13,0	31,7	34,9	13,4	31,5
Montant moyen boursier (€) (2)	732,44	685,27	729,38						
dont primes d'équipement	8 937	410	9 347						
bourses au mérite	17 209	1 781	18 990						
primes à l'internat	4 397	399	4 796						
primes de reprise d'études	4	0	4						
<b>Total formations en lycée</b>	<b>529 151</b>	<b>59 534</b>	<b>588 685</b>	<b>29,6</b>	<b>12,8</b>	<b>26,1</b>	<b>28,9</b>	<b>12,4</b>	<b>25,5</b>
<b>Formations niveau collège en lycée (3)</b>	<b>9 073</b>	<b>1 872</b>	<b>10 945</b>						
Total lycée (y c. niveau collège en lycée)	538 224	61 406	599 630	30,1	13,2	26,6	29,4	12,8	26,0
<b>Total second degré</b>	<b>1 276 992</b>	<b>133 112</b>	<b>1 410 104</b>	<b>28,6</b>	<b>11,2</b>	<b>24,9</b>	<b>28,5</b>	<b>11,0</b>	<b>24,7</b>

RERS 2024, DEPP, DGESCO

► Champ : France, Public + Privé.

1. Pourcentage de boursiers parmi l'ensemble des élèves.

2. Montant moyen boursier (en euros) : hors primes d'équipement, bourse au mérite, primes à l'internat et primes de reprise d'études.

3. Niveau collège en lycée : 3<sup>e</sup> prépa-métier, 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en lycée et en EREA.**Lecture** : en 2023, dans le second degré public, 1 276 992 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 28,6% des élèves du second degré public.

## 3 Nature et montant des aides, en milliers d'euros

Nature des aides	2000	2022	2023	Évolution 2000/2023 (en %)	
				en € courants	en € constants
Boursiers de collège	115 070	220 416	221 681	92,6	33,3
<b>Boursiers et primes lycée</b>	<b>379 328</b>	<b>565 211</b>	<b>575 582</b>	<b>51,7</b>	<b>5,0</b>
Boursiers de lycée (1)	206 853	428 394	441 405		
Primes (lycée sauf internat) (2)	165 420	18 344	18 095		
Boursiers au mérite - lycée (3)	7 055	118 472	116 082		
Prime à l'internat - collège		1 648	1 553		
Prime à l'internat - lycée		20 012	20 132		
Bourse d'enseignement d'adaptation (3)	1 038				
Fonds sociaux (4)	67 900	52 512	49 060	-27,7	-50,0
<b>Total aides directes MENJ</b>	<b>563 336</b>	<b>859 799</b>	<b>868 008</b>	<b>54,1</b>	<b>6,6</b>
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>	<b>1 233 762</b>	<b>2 064 177</b>	<b>2 084 254</b>	<b>68,9</b>	<b>16,9</b>

RERS 2024, DEPP, DGESCO

► Champ : France, Public + Privé.

1. À compter de l'année scolaire 2016-2017, à la suite de la rénovation du dispositif des bourses de lycée, les échelons de bourse intègrent les primes d'entrée et la prime à la qualification.

2. À compter de l'année scolaire 2016-2017 : prime d'équipement et prime de reprise d'études.

3. À compter de l'année scolaire 2016-2017, suppression du dispositif des bourses d'enseignement d'adaptation.

4. Données issues du rapport annuel de performance relatif à l'enseignement scolaire de 2023. Ces montants n'incluent pas l'utilisation des reliquats par les EPLE.

## 4 Montants de l'aide moyenne octroyée aux boursiers (1) et aux bénéficiaires de l'ARS

	2000	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2000/2023 (%)
<b>Aide moyenne en collège (2)</b>	<b>152,1</b>	<b>167,0</b>	<b>192,5</b>	<b>210,0</b>	<b>266,8</b>	<b>263,4</b>	<b>263,8</b>	<b>273,9</b>	<b>275,4</b>	<b>81,1</b>
Effectifs de boursiers en collège (2)	789,7	770,7	769,6	840,8	873,0	857,3	834,6	810,7	810,5	2,6
Effectifs des élèves de collège (2)	3 346,3	3 266,5	3 179,3	3 293,7	3 376,0	3 393,5	3 387,2	3 390,1	3 404,3	1,7
<b>Aide moyenne en lycée (2)</b>	<b>664,0</b>	<b>733,0</b>	<b>837,0</b>	<b>834,1</b>	<b>914,0</b>	<b>934,2</b>	<b>940,0</b>	<b>986,7</b>	<b>993,5</b>	<b>49,6</b>
Effectifs de boursiers en lycée (2)	589,4	558,9	481,2	516,8	614,0	608,0	606,1	593,1	599,6	1,7
Effectifs des élèves de lycée (2)	2 204,2	2 260,1	2 173,9	2 256,3	2 300,5	2 292,3	2 298,7	2 284,8	2 251,2	2,1
<b>Allocation de rentrée scolaire (ARS)</b>										
6-10 ans			281 €	363 €	369 €	470 €	370 €	392 €	398 €	
11-14 ans	253 €	263 €	296 €	383 €	389 €	490 €	390 €	414 €	420 €	
15-18 ans			306 €	396 €	403 €	504 €	404 €	428 €	435 €	

RERS 2024, DEPP, DGESCO

► Champ : France, Public + Privé.

1. Bourses + primes du MENJ, hors fonds sociaux (enseignement public et privé).

2. En milliers d'euros (en euros courants).

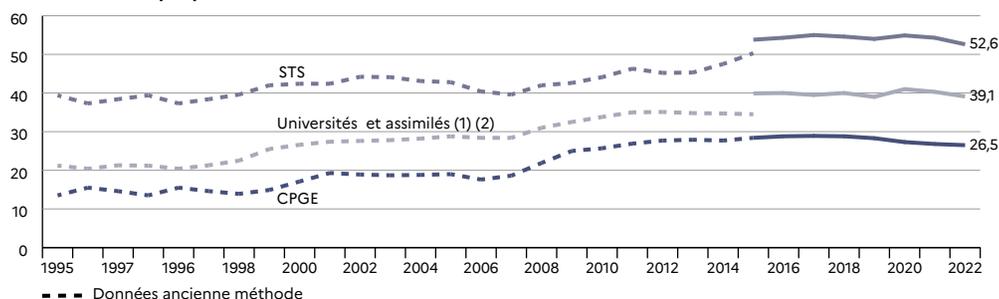
En 2022-2023, 701 000 étudiants reçoivent une aide financière (2). Ils représentent 38,4% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse.

Le nombre d'étudiants aidés diminue depuis l'année universitaire 2020-2021, durant laquelle il avait fortement augmenté du fait de la crise sanitaire. Cette baisse s'explique d'abord par les diminutions des effectifs de boursiers sur critères sociaux, pour l'année universitaire 2021-2022 (-3,9%), et de façon encore plus marquée pour 2022-2023 (-7,6%). Les **bourses sur critères sociaux**, avec 665 200 étudiants bénéficiaires en 2022-2023, représentent 93% des aides financières directes. En 2022-2023, 41 900 étudiants ont reçu une aide spécifique ponctuelle sur l'année, dont 9 600 boursiers sur critères sociaux, et 4 700 étudiants ont bénéficié d'une allocation spécifique annuelle.

En 2022-2023, 52,6% des étudiants en **STS et assimilés** sont boursiers (1). Le pourcentage de boursiers s'élève à 26,5% en **CPGE** et 39,1% à l'université. La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (11,2%) (3). La part de boursiers diffère selon le secteur de la formation. En STS publique, 56,0% des étudiants sont boursiers, contre 42,0% en STS privée. En CPGE, cette part est de 28,3% dans le public contre 15,9% dans le privé.

Un tiers des étudiants boursiers perçoit une bourse à l'échelon 0 BIS (4). L'échelon 7, correspondant aux étudiants les plus précaires, concerne 8,5% des boursiers en 2022-2023.

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en STS et en CPGE, en %



■ ■ ■ Données ancienne méthode

RERS 2024, DEPP, SIES

- **Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).**
1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.
2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

#### Précisions

Les **aides financières** comptabilisées correspondent aux principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère chargé de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

**Aides au mérite, aides spécifiques, proportion d'étudiants aidés** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Note Flash du SIES : 23.20.

## 2 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2015	2018	2019	2020	2021	2022
Boursiers sur critères sociaux	681 078	712 166	717 955	749 562	720 043	665 212
dont aide au mérite	36 239	41 993	38 757	45 353	46 527	46 269
En % d'étudiants concernés	37,9	37,7	36,8	38,4	37,7	36,3
Aide spécifique ponctuelle (ancienne méthode)	40 560	44 121	109 883			
Aide spécifique ponctuelle (nouvelle méthode)			104 539	81 529	46 561	41 928
Aide spécifique : allocation annuelle	5 734	5 635	5 724	5 960	5 455	4 657
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (ancienne méthode)</b>	<b>711 261</b>	<b>745 083</b>	<b>818 257</b>	<b>800 191</b>	<b>757 429</b>	<b>700 990</b>
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1) (nouvelle méthode)</b>			<b>786 656</b>	<b>804 895</b>	<b>758 997</b>	<b>700 990</b>
En % d'étudiants concernés (ancienne méthode)	39,5	39,5	41,9			
En % d'étudiants concernés (nouvelle méthode)			40,3	41,4	39,8	38,4

RERS 2024, DEPP, SIES

► Champ : France (Mayotte depuis 2013-2014).

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2022-2023, 9 630 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 177 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle.

## 3 Proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie depuis 2015, en %

	2015	2018	2019	2020	2021	2022	Effectifs 2022	Part de boursiers échelons 5 à 7 en 2022 (%) (2)
Université (1)	39,9	40,0	39,0	41,0	40,3	39,1	470 926	12,7
dont : IUT	44,6	44,8	43,8	45,2	45,1	45,0	42 046	12,9
filières ingénieurs	37,2	35,5	34,0	34,0	33,6	33,4	7 835	7,0
CPGE	28,4	28,8	28,3	27,3	26,8	26,5	20 770	6,6
dont : public	30,2	30,7	30,2	29,1	28,6	28,3	18 887	7,1
privé	19,1	19,2	18,1	17,9	17,0	15,9	1 883	3,7
STS et assimilées	53,8	54,6	54,0	54,9	54,3	52,6	99 260	21,5
dont : public	56,7	57,4	57,2	58,1	57,3	56,0	80 167	24,1
privé	45,2	46,1	45,0	45,5	45,2	42,0	19 093	13,4
Formations d'ingénieurs hors université	24,1	23,0	22,5	22,8	22,2	21,8	19 490	4,8
Écoles de commerce	14,6	12,6	12,0	12,4	11,5	11,2	16 074	3,3
Grands établissements de type universitaire	21,6	21,6	21,2	23,3	23,2	22,2	5 801	7,4
Établissements d'enseignement universitaires privés	26,3	28,3	26,8	27,4	27,5	27,4	9 991	6,5
Autres écoles	22,1	21,0	21,7	27,1	32,6	28,6	18 842	7,9
Scolarité à l'étranger (1)							4 058	
<b>Total boursiers</b>	<b>37,9</b>	<b>37,5</b>	<b>36,8</b>	<b>38,4</b>	<b>37,7</b>	<b>36,3</b>	<b>665 212</b>	<b>12,7</b>

► Champ : France.

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une bourse sur critères sociaux en étant inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

RERS 2024, DEPP, SIES

2. Ce pourcentage correspond à la part des effectifs des boursiers les plus précaires (échelons 5-6-7) sur l'ensemble des étudiants dans des formations ouvrant droit aux bourses sur critères sociaux.

## 4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2022-2023

Boursiers sur critères sociaux	Montant annuel 2022-2023 (en euros)	Boursiers 2022	Boursiers 2022 (%)	Boursiers 2021	Boursiers 2021 (%)	Boursiers 2020	Boursiers 2020 (%)
Échelon 0 BIS	1 084	213 214	32,1	229 564	31,9	238 162	31,8
Échelon 1	1 793	91 459	13,8	100 163	13,9	105 137	14,0
Échelon 2	2 701	47 516	7,1	51 830	7,2	55 004	7,3
Échelon 3	3 458	47 621	7,2	52 692	7,3	55 578	7,4
Échelon 4	4 217	46 723	7,0	51 801	7,2	53 554	7,1
Échelon 5	4 842	86 008	12,9	93 688	13,0	97 850	13,1
Échelon 6	5 136	76 039	11,4	82 303	11,4	88 185	11,8
Échelon 7	5 965	56 632	8,5	58 002	8,1	56 092	7,5
<b>Ensemble</b>		<b>665 212</b>	<b>100</b>	<b>720 043</b>	<b>100</b>	<b>749 562</b>	<b>100</b>

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

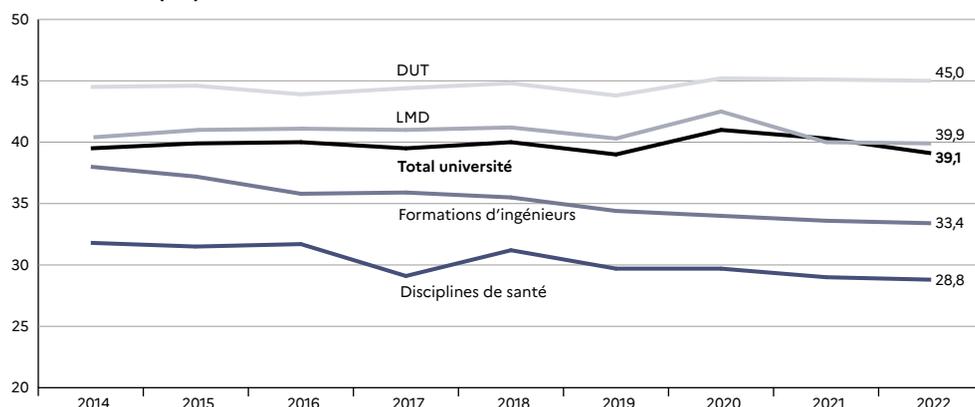
En 2022-2023, 470 900 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en **cursus licence** et un quart en **cursus master**, le **cursus doctorat** ne permettant pas l'attribution d'une **bourse sur critères sociaux**. Un étudiant sur huit inscrits à l'université est boursier sur critères sociaux aux échelons de bourse les plus élevés, les échelons 5 à 7 (2).

La part de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 39,1%. Elle est en baisse de 1,2 point par rapport à l'année 2021-2022, qui avait déjà connu une première diminution du nombre de boursiers par rapport à l'année 2020-2021 (-0,7 point) (1). La proportion de boursiers varie selon le niveau d'études : 42,2% en cursus licence contre 32,3% en cursus master (3).

Des écarts importants existent selon les disciplines de licence. Les parts d'étudiants boursiers sont plus importantes dans les formations en « administration économique et sociale » (AES) et en « langues », (respectivement 50,7% et 49,6%). À l'inverse, en « plurisciences » (36,6%), en « sciences fondamentales et applications » (36,5%) et dans les disciplines de santé (34,6%), les parts d'étudiants boursiers sont plus faibles.

En cursus master, deux formations accueillent 40% d'étudiants boursiers : les masters « enseignement » (48,4%) et, avec des effectifs plus réduits, ceux d'AES (42,8%).

### 1 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers sur critères sociaux à l'université, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPR, SIES

#### Précisions

Proportion d'étudiants aidés – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note Flash du SIES : 23.20.

## 2 Évolution de la proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022		
							Proportion de boursiers	dont échelon 5 à 7	Effectif de boursiers
Préparations au DUT	43,9	44,4	44,8	43,8	45,2	44,7	45,0	12,9	42 046
Licence professionnelle	45,1	43,5	42,4	38,8	41,1	39,4	38,6	12,8	4 071
Formations d'ingénieurs	35,8	35,9	35,5	34,4	34,0	33,6	33,4	7,0	7 835
Masters enseignement	42,1	43,1	42,4	44,7	46,2	46,0	48,4	13,0	18 862
Formations LMD disciplines générales (1)	41,1	41,0	41,2	40,3	42,5	40,8	39,9	13,5	353 112
Droit, sciences politiques	38,3	38,5	39,0	38,1	40,6	39,3	38,4	12,9	59 609
Sciences économiques, gestion (2)	37,0	36,6	37,4	37,0	38,8	37,2	36,8	13,9	31 397
AES	53,1	52,3	52,2	51,5	54,9	52,4	50,5	23,2	13 126
Arts, lettres, sciences du langage	40,6	41,3	41,7	41,9	43,4	42,3	41,7	14,1	28 672
Langues	47,8	47,7	48,9	48,9	50,7	49,6	48,2	19,0	43 604
Sciences humaines et sociales	42,0	42,3	42,5	42,0	43,6	42,1	41,1	13,1	79 578
Plurillettres, langues, sciences humaines	41,9	41,9	43,6	41,3	41,8	38,6	39,1	12,8	3 639
Sciences fondamentales et applications	35,2	33,9	33,7	33,0	35,2	32,7	33,1	11,6	36 798
Sciences de la nature et de la vie	43,4	42,7	42,2	39,7	41,9	39,4	37,6	11,4	29 973
Plurisciences	38,3	39,6	38,1	33,2	40,7	37,8	35,9	12,8	4 590
Staps	45,6	45,0	44,9	42,6	44,5	43,8	42,0	9,3	22 126
Disciplines de santé	31,7	29,1	31,2	29,7	29,7	28,5	28,8	7,9	31 734
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	38,7	36,3	38,3	38,3	38,7	37,5	38,6	13,6	9 662
Médecine, odontologie, pharmacie	26,4	23,9	26,0	24,0	25,1	25,6	25,9	6,2	22 072
Autres formations	29,7	31,0	31,2	27,9	31,3	48,4	32,1	10,6	13 266
<b>Total</b>	<b>40,0</b>	<b>39,5</b>	<b>40,0</b>	<b>39,0</b>	<b>41,0</b>	<b>40,3</b>	<b>39,1</b>	<b>12,7</b>	<b>470 926</b>
dont : formations de cursus licence	43,7	43,4	43,7	42,8	44,9	43,1	42,2	14,3	350 690
formations de cursus master	32,1	31,4	32,0	30,8	32,2	31,4	32,3	9,1	120 236

► Champ : France.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

RERS 2024, DEPP, SIES

## 3 Boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus en 2022-2023

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)	Effectifs de boursiers	Proportion de boursiers (en %)
Préparations au DUT	42 046	45,0		
Licence professionnelle	4 071	38,6		
Formations d'ingénieurs			7 835	33,4
Masters enseignement			18 862	48,4
Formations LMD disciplines générales (1)	288 982	42,0	64 130	32,5
Droit, sciences politiques	46 323	39,5	13 286	35,0
Sciences économiques, gestion (2)	22 949	39,7	8 448	30,6
AES	12 848	50,7	278	42,8
Arts, lettres, sciences du langage	23 839	44,6	4 833	31,5
Langues	39 437	49,6	4 167	37,9
Sciences humaines et sociales	63 794	42,9	15 784	35,4
Plurillettres, langues, sciences humaines	1 984	42,1	1 655	36,1
Sciences fondamentales et applications	29 526	36,5	7 272	24,0
Sciences de la nature et de la vie	23 342	39,3	6 631	32,7
Plurisciences	4 402	36,6	188	24,6
Staps	20 538	42,5	1 588	36,5
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>10 781</b>	<b>34,6</b>	<b>20 953</b>	<b>26,5</b>
Plurisanté (Paces, PASS) (3)	9 662	38,6		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 119	18,1	20 953	26,5
Autres formations (4)	4 810	59,1	8 456	25,5
<b>Total</b>	<b>350 690</b>	<b>42,2</b>	<b>120 236</b>	<b>32,3</b>

► Champ : France.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à une bourse, cette discipline correspond à 99% à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces, PASS) ou plus rarement Pluripass). Les étudiants en L.AS sont comptabilisés dans les formations LMD.

4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

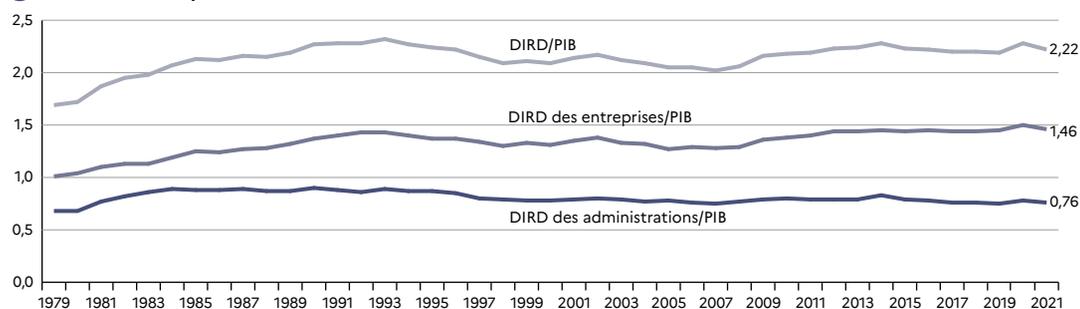
RERS 2024, DEPP, SIES

En 2021, la **dépense intérieure de recherche et développement expérimental (DIRD)** atteint 55,5 milliards d'euros (Md€) (2). Corrigée de l'évolution des prix, la DIRD a augmenté de 3,7% entre 2020 et 2021 (+3,8% pour les entreprises et +3,6% pour les administrations). Les entreprises réalisent 65,7% de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures de l'exécution et du financement de la R&D se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important des entreprises. Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la part du produit intérieur brut (PIB) consacrée à la R&D. Dans un contexte où le produit intérieur brut a fortement augmenté après la crise sanitaire (+6,4% en 2021), l'effort de recherche s'élève à 2,22% en 2021, dont 1,46% pour les entreprises et 0,76% pour les administrations (1). Il était de 2,28% en 2020.

En 2021, la **dépense nationale de recherche et développement (DNRD)** s'élève à 58,9 Md€, dont 35,2 Md€ pour les entreprises et 23,7 Md€ pour les administrations. La contribution des entreprises au financement de la R&D s'est nettement accrue et a dépassé celle des administrations depuis 1995, tout comme le ratio DNRDE/PIB qui dépasse le ratio DNRDA/PIB depuis cette date (3). L'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,36%, dont 1,41% pour les entreprises et 0,95% pour les administrations. La part des entreprises dans la DNRD est de 59,7% en 2021.

En 2021, la R&D mobilise en France 496 200 personnes en équivalent temps plein (ETP) (4). Ces effectifs ont progressé de 4,7% par rapport à 2020. Les chercheurs occupent 67% des emplois de R&D (66% au sein des administrations et 68% dans les entreprises).

### 1 Évolution de la part de la DIRD dans le PIB, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

#### Précisions

**Entreprises** – Enquête réalisée auprès de 12 000 unités légales exécutant des travaux de R&D en interne sur le territoire français. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnées pour les autres.

**Administrations** – Enquêtes réalisées auprès des organismes de recherche, ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres de lutte contre le cancer (CLCC) et des institutions sans but lucratif.

**ETP recherche (équivalent temps plein recherche)** – Les effectifs mesurés en ETP correspondent à de l'emploi (en ETP) travaillé dans l'activité de R&D sur une année, soit « ETP recherche ».

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information du SIES : 23.10 ; 22.15.
- Notes Flash du SIES : 23.16 ; 23.04.
- L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France, n°16, SIES-MESR, juin 2023.

#### Source

SIES-MESR, enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations ; Insee, PIB.

## 2 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros courants (M€)

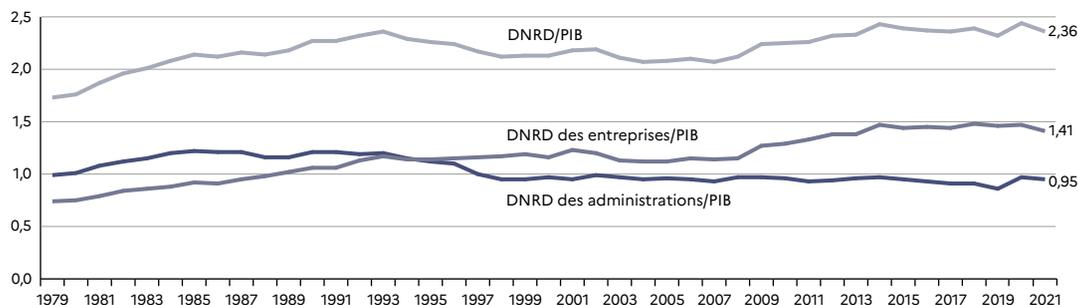
	1978	1999	2010	2015 (1)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution (%) (2)
<b>DNRD</b>	5 897	29 885	44 841	52 607	53 004	54 101	56 407	56 617	56 484	58 937	2,8
DNRD par les administrations (3)	3 459	13 267	19 172	20 991	20 675	21 016	21 546	20 987	22 467	23 744	4,1
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	25 668	31 616	32 329	33 085	34 861	35 630	34 017	35 193	2,0
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,4	55,6	57,2	60,1	61,0	61,2	61,8	62,9	60,2	59,7	
<b>DIRD</b>	5 743	29 529	43 469	48 959	49 651	50 514	51 914	53 453	52 722	55 499	3,7
DIRD par les administrations (3) (4)	2 313	10 873	16 014	17 295	17 325	17 494	17 891	18 216	18 097	19 021	3,6
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	27 455	31 665	32 326	33 019	34 023	35 237	34 625	36 478	3,8
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,2	64,7	65,1	65,4	65,5	65,9	65,7	65,7	
Part de la DIRD dans le PIB (5) (%)	1,65	2,11	2,18	2,23	2,22	2,20	2,20	2,19	2,28	2,22	

► Champ : France.

1. Changement méthodologique.
2. Évolution entre 2020 et 2021 (en volume, en %).
3. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
4. En 2020, les dépenses intérieures de R&D des ISBL intègrent une évolution méthodologique.
5. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

RERS 2024, DEPP, SIES

## 3 Évolution du financement de la R&D par rapport au PIB, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

## 4 Évolution du personnel de recherche et développement expérimental, en ETP

	1993	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (3)	2021	Évolution (%) (4)	
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	293 272	397 756	426 428	432 245	442 222	453 387	462 006	474 150	496 250	100	4,7
dont chercheurs (1)	142 772	243 533	279 470	285 488	296 324	305 439	313 514	321 398	333 799	67	3,9
Personnel total de R&D en entreprise (2)	164 384	235 588	251 915	255 805	265 701	276 547	283 658	286 320	302 380	100	5,6
dont chercheurs en entreprise (1)	66 455	143 828	166 814	170 571	180 642	189 012	195 642	198 271	205 942	68	3,9
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 168	174 514	176 440	176 521	176 840	178 348	187 830	193 870	100	3,2
dont chercheurs des administrations (1)	76 317	99 705	112 656	114 916	115 682	116 427	117 872	123 128	127 857	66	3,8

► Champ : France.

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.
2. Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.
3. À partir de 2020, les effectifs des établissements non passés aux responsabilités et compétences élargies (RCE) ont été ajoutés et des changements méthodologiques ont été apportés dans le calcul des effectifs par l'Institut Mines-Télécom et sur la partie échantillonnée de l'enquête auprès des institutions sans but lucratif.
4. Évolution entre 2020 et 2021.

RERS 2024, DEPP, SIES